



# **CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 14 JUIN 2022**

## **PROCÈS-VERBAL**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 - Dénomination salle Bernard Garcia ..... 3
- 2 - Information - Présentation du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Clermontais ..... 3
- 3 - Information – Présentation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) du CCAS et du projet social du centre social et culturel « l'échappée » ..... 3

Ouverture de la séance à 18h05

M. le Maire souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil Municipal, l'une des plus importantes en raison des sujets de fond qu'elle traite, qui supposent de réfléchir, d'avoir des débats ensemble et d'agir ensemble. Il présente ses excuses au public pour la disposition de la salle : pour pouvoir suivre la projection certains élus sont dans l'obligation de tourner le dos au public.

M. le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet et M. Jean-Luc Barral, *Adjoint,*

M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Paquita Médiani (arrivée à 18h12, point 1), Mme Claudine Soulairac, et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Georges Elnecape, Mme Véronique Delorme, M. Jean-Jacques Pinet, Mme Catherine Klein, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, M. Jean Garcia, Mme Paquita Médiani (absente jusqu'à 18h12, point 1), M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô.

Procurations :

M. Georges Elnecape à M. Michaël Deltour,

Mme Véronique Delorme à Mme Michelle Guibal,

M. Jean-Jacques Pinet à M. Jean-Marie Sabatier,

Mme Catherine Klein à Mme Hélène Cinési,

M. Jean Garcia à Mme Claude Blaho-Poncé,

M. Franck Rugani à Mme Marie Passieux,

M. Salvador Ruiz à M. Michel Vullierme,

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac.

Le quorum est atteint.

Mme Louise Jaber est désignée Secrétaire de séance.

Au cours de l'appel des membres du Conseil Municipal, M. le Maire a rendu hommage à M. Jean Fabre, récemment décédé, grand monsieur par la taille et le talent qui était à Clermont une véritable institution.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, compte tenu du délai existant entre cette séance et la précédente, le procès-verbal n'a pas pu être établi mais le sera pour la prochaine séance qui aura lieu le 6 juillet. Il indique ensuite que trois points seront traités durant cette séance :

- La dénomination de l'une des salles de l'extension du gymnase Rebichon
- 2 informations pouvant donner lieu à débat :
  - o Présentation du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) institué par la Communauté de Communes du Clermontais, qui sera présenté par les représentants de la CCC,
  - o l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) faite par la directrice du CCAS, Mme Sophie Flusin, et par la représentante du centre social et culturel L'Échappée.

## **1 - Dénomination salle Bernard Garcia**

*Rapporteur : M. Michaël Deltour*

L'extension du gymnase Rebichon, dévolue à la pratique de l'haltérophilie et de la musculation, a été livrée fin mai.

Equipement composé de trois espaces, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la dénomination de l'un d'eux, plus spécialement dédié à l'haltérophilie de haut niveau, en lui donnant le nom de Bernard Garcia.

Responsable du service municipal des sports, Bernard Garcia a œuvré durant de longues années en tant que dirigeant du Club d'haltérophilie « Clermont sport » mais aussi comme Président du comité régional Languedoc-Roussillon de la Fédération Française d'Haltérophilie et de musculation (FFHM).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner le nom de Bernard Garcia à la partie de l'extension du gymnase Rebichon plus spécialement dédiée à l'haltérophilie de haut niveau,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Mme Marie Passieux approuve cette décision, au regard de l'investissement remarquable sur Clermont l'Hérault de M. Bernard Garcia tant au niveau de l'haltérophilie que de la Commune.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition.

## **2 - Information - Présentation du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Clermontais**

*Rapporteur : M. Jean-Marie SABATIER*

Le Conseil Intercommunal de la Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Clermontais (CISPD) a été installé en séance plénière le 14 mars dernier, en présence de Monsieur le Procureur de la République et de Monsieur le Sous-Préfet.

A cette occasion, le plan d'action a été adopté à l'unanimité.

Mme Pascale Anterrieu, chargée au sein de l'administration communautaire de la coordination du CISPD, et M. Richard Fernandez, directeur du Pôle Jeunesse et sports, sont invités à présenter au Conseil Municipal le dispositif mis en place.

A la suite de cette présentation, les membres du Conseil Municipal ont pu poser des questions auxquelles les représentants de la CCC ont répondu.

## **3 - Information – Présentation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) du CCAS et du projet social du centre social et culturel « l'échappée »**

*Rapporteuse : Mme Isabelle Le Goff*

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la ville sur son territoire.

A cet effet, il a pour mission d'établir, à chaque mandat, un rapport d'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) permettant de calibrer les interventions prioritaires pour venir en aide aux personnes en difficulté sur le territoire.

En parallèle, l'association « Terre Contact » anime le centre social et culturel dénommé « L'Échappée », établissement agréé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la mise en œuvre d'un projet social tourné vers l'initiative collective, l'entraide, l'inclusion et l'exercice de la citoyenneté.

L'agrément « centre social » se renouvelle par période de 4 ans au regard du bilan des actions menées et de l'actualisation des objectifs du projet social à partir des besoins repérés.

Le CCAS et le centre social et culturel « L'Échappée » ont donc décidé de conduire conjointement une analyse des besoins sociaux de la population communale au cours de l'année 2021, pour en extraire, chacun en ce qui le concerne, les objectifs et les actions prioritaires de son champ d'action.

Les besoins repérés, les objectifs retenus et les actions définies sont l'objet de cette présentation conjointe.

Un échange entre les élus, la Directrice du CCAS et la représentante de l'Echappée a suivi l'exposé.

La séance est levée à 20h30.